

LE MOUVEMENT HABITAT ET HUMANISME

Depuis plus de 30 ans, pour répondre à l'exclusion et à l'isolement des personnes en difficulté, Habitat et Humanisme agit en faveur du logement, de l'insertion et de la recréation des liens sociaux.

Résolument tourné vers l'innovation, Habitat et Humanisme a développé des outils économiques à vocation sociale pour mener à bien son action.

Habitat et Humanisme s'est donné pour mission:

- ► de permettre aux personnes à faibles ressources, précarisées en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur handicap ou de leur santé, d'accéder à un logement décent, adapté à leur situation et leurs ressources,
- ➤ de contribuer à une ville ouverte à tous, en privilégiant les logements situés dans "des quartiers équilibrés",
- ▶ de proposer un accompagnement personnalisé ou collectif pour favoriser la recréation de liens et l'insertion sociale.

Le Mouvement Habitat et Humanisme est composé d'une Fédération reconnue d'utilité publique rassemblant :

- 55 associations couvrant 80 départements,
- 1 implantation en Belgique et au Luxembourg,
- 2 sociétés foncières,
- 8 Agences Immobilières à Vocation Sociale,
- La Pierre Angulaire réseau d'établissements de retraite et de soins.



Tel: 04 72 26 03 48

epargne.solidaire@habitat-humanisme.org

EHD

69. Chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire cedex pour Humaniser Tél. 04 72 26 03 48 · Fax. 04 78 23 82 53 la Dépendance epargne.solidaire@habitat-humanisme.org









www.habitat-humanisme.org







EHD Entreprendre pour Humaniser la Dépendance



LA SOCIÉTÉ EHD

ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DÉPENDANCE

La société anonyme EHD (Entreprendre pour Humaniser la Dépendance) a été constituée en 2003 sous forme de société coopérative d'intérêt collectif à capital variable. EHD bénéficie de l'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS).

Au sein du Mouvement Habitat et Humanisme. la société EHD réalise :

- la construction et la remise aux normes d'établissements d'accueil et de soins à destination de personnes âgées dépendantes, à faibles ressources.
- des habitats intergénérationnels et des logements sociaux destinés à des personnes fragilisées par l'âge ou l'état de santé nécessitant un "prendre soin" particulier et des personnes à faibles ressources, notamment des jeunes,
- des hébergements temporaires, en partenariat avec les Pouvoirs Publics, destinés à des personnes très vulnérables en situation précaire.





EHPAD Lépine Versailles à Versailles (78)



CONDITIONS

de capital.

Vous devez conserver les parts

sociales au minimum 5 ans. à

compter de l'année suivant la

réalisation de l'augmentation

Si vous vendez tout ou partie

de vos parts avant 5 ans (sauf

en cas de décès, d'invalidité ou

de licenciement), il sera procé-

dé à une reprise de la totalité

de la réduction d'impôt dans la

limite du montant de la cession.

UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

> RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU :

- Dans le cadre du dispositif Madelin, votre investissement dans EHD ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 18% du montant de la souscription, plafonnée à 50 000€ pour un célibataire et à 100 000€ pour un couple marié ou
- Cette réduction s'applique dans la limite des niches fiscales à 10 000€ de réduction d'impôt par foyer, avec faculté de report pendant 5 ans.

> IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Les parts sociales d'EHD ne sont pas soumises à l'IFI.

> FISCALITÉ LIÉE À LA REVENTE

En cas de revente des parts sociales, vous vous acquitterez des droits de mutation en vigueur (5% au 01/07/2019) et de l'impôt sur les plus-values.

UN INVESTISSEMENT SOLIDAIRE À FORTE UTILITÉ SOCIALE

Vous pouvez devenir associé d'EHD à tout moment en vous portant acquéreur de parts sociales de la société, d'une valeur de 20 € (part susceptible de revalorisation annuelle).

- C'est un investissement dans la pierre dont vous connaissez exactement la destination et l'esprit, celui de la solidarité.
- C'est un investissement d'une réelle efficacité sociale : le logement et le soin des personnes âgées à faibles ressources, représentent un enjeu social et humain majeur, à l'heure où l'allongement de la vie s'est accru parallèlement à la précarité.

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes











Caractéristiques de votre investissement

- Pour permettre à EHD de mener à bien ses pro- Les parts sociales sont nominatives et indivijets, il est recommandé de réaliser cet investissement solidaire dans une perspective à long terme (10 à 15 ans). Néanmoins, vos parts sont cessibles, EHD s'engage à exercer ses meilleurs efforts pour répondre aux demandes de cession. Le vendeur s'acquittera des droits de mutation en vigueur.
- Les parts ne sont pas cotées.
- EHD ne distribue pas de dividende.
- Le capital est variable, il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés, soit par l'admission de nouveaux associés : vous pouvez souscrire à tout moment.
- sibles. La coopérative ne reconnaît qu'un propriétaire pour chacune d'elle. La responsabilité de chaque associé ou détenteur de parts est limitée à la valeur des parts qu'il a souscrites ou acquises.
- En tant qu'associé, vous participez aux Assemblées Générales d'EHD, les documents comptables sont à votre disposition, sur simple demande : vous pouvez ainsi suivre votre investissement.
- EHD a reçu le label Finansol, garantie de transparence, d'éthique et de solidarité dans l'utilisation et la gestion de l'épargne.



